Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260402-04032026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

Date de convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 27 mars 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à vingt-heures heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Devrig GUIHO, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTEE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
Était représenté : M. Fabrice BIZETTE par Mme Marie CARESMEL.
Était excusé : /
Le Conseil municipal a choisi Madame Charlotte FAILLÉ comme secrétaire.

Délibération n° 04-03-2026
Objet : Désignation du délégué au Syndicat Départemental de l'Energie 35

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-25,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création du SDE 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine,
Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner un.e représentant.e de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée de son mandat,
Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué,
Considérant que FAILLÉ Charlotte est candidate.

Le SDE est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Le SDE35 est autorité organisatrice du service public d'électricité en Ille-et-Vilaine, propriété du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession. Il assure la compétence de l'éclairage public sur la commune. Le SDE35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique. Le SDE35 intervient sur la mobilité décarbonée et contribue au développement des énergies renouvelables.

Le représentant communal participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours du mandat.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260402-04032026-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins : 19
À déduire (bulletins blancs et nuls) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
FAILLÉ Charlotte a obtenu : 19 voix

DESIGNE FAILLÉ Charlotte comme déléguée titulaire,
CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au président du Syndicat Départemental d'Energie 35.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.